



### Informations sur les risques éventuels de délestage

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement, le territoire communal n'est pas à l'abri d'un éventuel délestage électrique durant cet hiver.

Le délestage est une mesure prise par le gouvernement fédéral en cas de pénurie d'électricité. Il s'agit d'interrompre l'approvisionnement en électricité pendant les heures où la demande est la plus forte, c'est-à-dire entre 17h00 et 20h00.

Le délestage s'applique par zone territoriale définie de 8 à 0. La zone la plus impactée est la 8. La Commune d'Incourt se situe en zone 3, ce qui représente un risque moyen. Une interruption devrait durer de **3 à 4 heures** dans les zones concernées.

En cas d'urgence, la Commune organise un point de contact au sein de l'administration communale, rue de Brombais N°2 à Incourt.

Y seront présents :

- Un policier équipé du système de communication ASTRID,
- Un médecin,
- Une assistance sociale,
- Le PLANU de la Commune,
- Du personnel administratif.

Si vous n'avez pas la possibilité de demander de l'aide à un voisin ou à un proche, vous pourrez vous rendre au point de contact afin de demander d'appeler les secours.

Certaines mesures d'application en cas de délestage au niveau communal sont prises ; à savoir :

- Les écoles, les milieux d'accueils et les crèches seront ouverts jusqu'à 16h00 ;
- Ensuite, en cas de besoin, un lieu d'accueil sera prévu à l'espace Corlier, chemin de la Carrière aux Pavés 15 à Opprebais durant la période de délestage.

Pour rappel le numéro d'appel pour les pompiers et ambulance est le **112** et celui pour la Police est le **101**.

Pour toute information complémentaire sur le délestage nous vous invitons à :

- Prendre contact via le numéro vert communal : 0800/99.849. ;
- Vous rendre sur le site Web de la Commune afin de remplir le formulaire de questions créé spécialement pour le délestage.

En cas de délestage, nous vous invitons vivement à faire fonctionner la solidarité de voisinage envers les personnes les plus vulnérables, âgées, handicapées, ...

Nous vous remercions d'avance pour votre patience et votre collaboration.

Le Collège communal,

Le Directeur général,

  
F. LEGRAND



Le Bourgmestre,

  
L. WALRY